



COMMUNIQUÉ

Montréal, le 22 décembre 2020

NO 30

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

OBJET : Directives de la PFQ - 18 décembre 2020

Bonjour à toutes et à tous,

Depuis le début de la crise de la COVID-19, les directives gouvernementales ainsi que nos méthodes de travail n'ont cessé de se transformer au jour le jour. Comme à chaque rencontre avec le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) et/ou avec les représentants de l'organisation, je me suis assuré de vous redescendre l'information la plus à jour possible tout en sachant très bien que les directives pouvaient être différentes quelques jours plus tard.

Depuis la sortie de notre communiqué #29, nous avons été bombardés de questions, car les directives du SCT et de notre DG ne semblent pas avoir redescendu sur le terrain, ou du moins, elles ne redescendaient pas « correctement ». Ce communiqué était seulement une transmission d'informations que j'avais reçue des autorités gouvernementales et corroborées par notre DG.

Ceci étant dit, tout au long de la semaine passée nous avons reçu certaines directives régionales, qui allaient complètement à l'encontre de ce que les autorités gouvernementales et l'organisation attendaient de nous durant la période des fêtes. Voyant que cette situation amenait des frustrations sérieuses auprès des agents (es) des régions concernées, je me suis assuré de transmettre les « fameuses directives régionales » directement à la DGPF et j'ai suggéré qu'une note écrite et claire soit transmise à tout le personnel.

Vendredi le 18 décembre dernier, une note de la PFQ et signée par M. Philippe Laliberté a été transmise à tous les gestionnaires pour diffusion immédiate auprès de l'ensemble du personnel de la PFQ.

... 2

/2

Cette note est très claire et elle fait suite à de nouveaux ajustements du travail pendant la période des fêtes, qui ont été transmises par le sous-ministre le 16 décembre 2020. Si vous n'avez pas reçu cette note manuscrite, **veuillez informer vos délégués (es) régionaux rapidement afin qu'ils puissent nous transmettre l'information.**

De plus, j'aimerais apporter une petite précision quant à la période du 4 au 10 janvier 2021. Le SCT a transmis l'information à tous les ministères et organismes à l'effet que les parents qui devront demeurer à la maison en raison de la prolongation de la fermeture des écoles seront assujettis aux mêmes clauses que durant la période du 17 au 23 décembre 2020 (télétravail). Vous pourrez questionner vos gestionnaires si vous êtes dans cette situation afin de prévoir le coup.

En terminant, si vous rencontrez des problématiques et des manières de faire qui sont contraires à la note de la PFQ du 18 décembre dernier, transmettez également l'information à vos délégués pour qu'ils puissent nous la faire parvenir rapidement.

Je vous souhaite un très joyeux temps des fêtes !!!

Martin Perreault
Président provincial